



## Autorisation provisoire de sejour pour etudiant avec Master 2

Par **morymarcel**, le **06/05/2011** à **04:46**

Bonjour>

Voila je suis en Master 2 et souhaiterais faire une demande d'autorisation provisoire de sejour ; pour information cette derniere permet a l etudiant etranger avec un niveau bac+5 de pouvoir beneficier d une premiere experience professionnelle de 6 mois apres etre diplome; de plus amples informations sont disponibles sur cette page du gouvernement:

<http://vosdroits.service-public.fr/F17319.xhtml>

Mais justement,c est a ce niveau que j ai une interrogation car le texte indique que cette autorisation est pour :>;

dans mon cas, j ai justement deja une experience professionnelle de plus de 5 ans en Angleterre ; du coup je me demande si le texte fait reference a UNE TOUTE PREMIERE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE TOUT COURT ou alors si le texte parle d une TOUTE PREMIERE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS.

En vous remerciant de votre retour,

cordialement votre

Par **Domil**, le **06/05/2011** à **04:55**

Donc ça fait 5 ans que vous avez eu votre diplome ?

Par **morymarcel**, le **06/05/2011** à **05:03**

Bonjour.

Merci de votre reponse rapide>

je m excuse de m etre mal exprime.

J ai deja acquis plus de 5 ans d experience professionnelle en Angleterre. j ai quitte Londres en septembre 2010 pour justement venir faire ce master 2 que je suis en train de terminer cette annee d ou la question sur l autorisation provisoire de sejour.

merci d avance